

Walferdange, le 16 décembre 2024

AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société EJC Trapenliftservice s.à.r.l. a demandé l'autorisation, pour le compte de Monsieur Wagner-Weyer, relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à Walferdange, 114, rue de l'Eglise.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 18 décembre au 31 décembre 2024 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,



François SAUBER